



MAIRIE DE CHALAIN LE COMTAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026

Délibération n°2026-03-03-04

OBJET :

FONGIBILITE DES CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT

Date de la convocation : 26 Février 2026

En exercice : 14 membres

Présent(s) : 12

Pouvoir(s) : 0

Absent(s) : 2

Pour : 12

Contre(s) : 0

Abstention (s) : 0

Le trois mars deux mille vingt-six, 19h, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Alféo GUIOTTO, Maire.

Les membres présents en séance :

Alféo GUIOTTO, Marc MOLETTE, Sandrine CHAPUIS, Jacques BALEYDIER, Claudette ALLIBERT, Brigitte DESJOYAUX, Sandrine CHERBUT, Séverine MONTAGNE, Nathalie VIEL BENIERE, Vincent GENEVRIER, Hubert COTTIN et Sébastien FRECON

Le ou les membres absent(s) : Gilles DUMAS et Hubert VAILLANT

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.
Le Conseil Municipal désigne monsieur Jacques BALEYDIER

Monsieur le Maire expose que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement et Investissement) déterminées à l'occasion du budget.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus. Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 03/03/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200388-20260303-206-03-03-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026

Le Maire,
ALFEO GUIOTTO

Guiotto



La Secrétaire de séance,
JACQUES BALEYDIER

Baleydi



MAIRIE DE CHALAIN LE COMTAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026

Délibération n°2026-03-03-02

OBJET : **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE**

Date de la convocation 26
Février 2026

En exercice : 14
membres

Présent(s) : 12

Pouvoir(s) : 0

Absent(s) : 2

Pour : 12

Contre(s) : 0

Abstention (s) : 0

Le trois mars deux mille vingt-six, 19h, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Alféo GUIOTTO, Maire.

Les membres présents en séance :

Alféo GUIOTTO, Marc MOLETTE, Sandrine CHAPUIS, Jacques BALEYDIER, Claudette ALLIBERT, Brigitte DESJOYAUX, Sandrine CHERBUT, Séverine MONTAGNE, Nathalie VIEL BENIERE, Vincent GENEVRIER, Hubert COTTIN et Sébastien FRECON

Le ou les membres absent(s) : Gilles DUMAS et Hubert VAILLANT

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne monsieur Jacques BALEYDIER

Monsieur le premier adjoint en charge des finances présente au Conseil Municipal le projet de budget communal 2026 lequel s'élève à :

- **624 893.09 €** tant en dépenses qu'en recettes de Fonctionnement dont :

Dépenses de Fonctionnement - chapitres

• 011 charges à caractère général	283 918.11 €
• 012 charges de personnel	142 500,00 €
• 014 Atténuations de produits	2 500.00€
• 65 autres charges de gestion courante	50 305,00 €
• 66 charges financières	7 500,00 €
• 68 dotations aux provisions	100,00 €
• 023 virement à la section d'investissement	138 069,98 €

Recettes de Fonctionnement - chapitres

• 002 excédent de fonctionnement reporté	112 336.26€
• 013 atténuation de charges	500,00 €
• 70 produits de services	80 475,00 €
• 73 impôts et taxes	30 536,00 €
• 731 fiscalité locale	230 000,00 €
• 74 dotations et participations	58 000,00 €
• 75 autres produits de gestion courante	96 069.98 €
• 042 opérations d'ordre de transfert entre sections	16 975.85€

- **507 496.32 €** tant en dépenses qu'en recettes d'Investissement

Dépenses d'Investissement

• 1641 remboursement capital emprunts	77 905.84 €
• 165 dépôt et cautionnement reçus	2 000,00 €

• 204182 Dissimulation réseaux	235 000,00 €
• 2046 attribution compensation investissement LFA	3 500,00 €
• 212 agencements et aménagements de terrains	16 000,00 €
• 2131 bâtiments publics	10 000,00 €
• 2135 installations générales, agenc., aménag. des constructions	15 000,00 €
• 2151 réseaux de voirie	22 000,00 €
• 2152 installations de voirie	2 000,00 €
• 2156 matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 000,00 €
• 2157 matériel et outillage technique	3 000,00 €
• 2183 matériel informatique	8 000,00 €
• 2184 matériel de bureau et mobilier	2 000,00 €
• 2188 autres immobilisations corporelles	3 575.49 €
• 27638 avance budget lotissement	82 839.14 €
• 198-040 neutralisation amortissements	16 975.85 €
• 4541 Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	2 700.00 €

Recettes d'Investissement

▪ 001 Excédent Investissement 2025	18 037.49 €
• 021 virement section de Fonctionnement	138 069.98 €
• 024 produits de cessions d'immobilisations	272 500,00 €
• 10222 FCTVA	18 000,00 €
• 10226 taxe d'aménagement	8 000,00 €
• 1322 subvention Région	5 631,00 €
• 1323 subvention Département	23 160,00 €
• 28041511 amortissement particip. service ADS	65,00 €
• 2804182 amortissement fonds concours SIEL	11 947.81 €
• 2804412 amortissement transfert propriétés assainissement	1 555,00 €
• 28046 amortissement attribution compensation investissement	3 408,04 €
• 4542 Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	2 700.00 €
• 458201 opération sous mandat n° 1	4 422,00 €

Après avoir entendu l'exposé sur le contenu du budget qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	624 893.09 €	624 893.09 €
INVESTISSEMENT	507 496.32 €	507 496.32 €
TOTAL	1 132 389.41€	1 132 389.41€

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 de la Commune, arrêté comme ci-dessus,
- **PRECISE** que le budget de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature M57.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus. Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 03/03/2026

Le Maire,
ALFEO GUIOTTO

Guiotto

La Secrétaire de séance,
JACQUES BALEYDIER

Baley

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200388-20260303-2026-03-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026





MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026

Délibération n°2026-03-03-01

OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ELECTRICITE ET D'EAU PAR L'ASSOCIATION « LA BOULE JOYEUSE CHALAINOISE »

Date de la convocation :

26 février 2026

En exercice : 14
membres

Présent(s) : 9

Pouvoir(s) : 0

Absent(s) : 5

Excusé(s) : 0

Pour : 7

Contre(s) : 0

Abstention (s) : 2

Le trois mars deux mille vingt-six, 19h, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Alféo GUIOTTO, Maire.

Les membres présents en séance :

Alféo GUIOTTO, Marc MOLETTE, Sandrine CHAPUIS, Jacques BALEYDIER, Claudette ALLIBERT, Brigitte DESJOYAUX, Sandrine CHERBUT, Séverine MONTAGNE et Vincent GENEVRIER

Le ou les membres absent(s) : Gilles DUMAS, Hubert VAILLANT, Sébastien FRECON, Hubert COTTIN et Nathalie VIEL BENIERE

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne monsieur Jacques BALEYDIER.

VU la mise à disposition des locaux situés 139 Route de Sourcieux 42600 Chalain-le-Comtal au profit de l'association « La boule Joyeuse Chalainoise »

CONSIDÉRANT la nécessité de préciser les modalités de prise en charge des charges liées à l'occupation des locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **7 voix pour, 2 abstentions et 0 voix contre :**

DÉCIDE :

Article 1

À compter du 1er mars 2026, les frais afférents à la consommation d'électricité et d'eau relatifs aux locaux occupés par l'association seront intégralement à la charge de ladite association.

Article 2

Ces frais seront acquittés directement par l'association auprès des fournisseurs concernés, charge à l'association de contracter des contrats au nom de l'association.

Article 3

La présente délibération sera annexée à la convention de mise à disposition des locaux.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus. Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 03/03/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200388-20260303-2026-03-03-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026

Le Maire,
ALFEO GUIOTTO

Guiotto



La Secrétaire de séance,
JACQUES BALEYDIER

Baleyrier



MAIRIE DE CHALAIN LE COMTAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026

Délibération n°2026-03-03-03

OBJET : **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU LOTISSEMENT « LA PRAIRIE »**

Date de la convocation : 26 Février 2026

En exercice : 14 membres

Présent(s) : 12

Pouvoir(s) : 0

Absent(s) : 2

Pour : 12

Contre(s) : 0

Abstention (s) : 0

Le trois mars deux mille vingt-six, 19h, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Alféo GUIOTTO, Maire.

Les membres présents en séance :

Alféo GUIOTTO, Marc MOLETTE, Sandrine CHAPUIS, Jacques BALEYDIER, Claudette ALLIBERT, Brigitte DESJOYAUX, Sandrine CHERBUT, Séverine MONTAGNE, Nathalie VIEL BENIERE, Vincent GENEVRIER, Hubert COTTIN et Sébastien FRECON

Le ou les membres absent(s) : Gilles DUMAS et Hubert VAILLANT

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

Le Conseil Municipal désigne monsieur Jacques BALEYDIER

Monsieur le premier adjoint en charge des finances présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026 du lotissement « la Prairie ».

Le budget s'équilibre comme suit :

SECTION	Comptes Affectation	DEPENSES	Comptes Affectation	RECETTES
FONCTIONNEMENT				
	7133-042	93 102.90	002	0.42
Etudes et prestations de service	6045	2 000.00	7015	103 333.32
Raccordement EU/EP	605	30 000.00	75888	1.00
	65888	1.00	71355-042	82 839.14
	65822	61 069.98		
Total Fonctionnement		186 173.88 €		186 173.88 €
INVESTISSEMENT				
	001	93 102.90	3355-040	93 102.90
	3555-040	82 839.14	168741	82 839.14
Total Investissement		175 942.04 €		175 942.04 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2026 du lotissement « la Prairie », arrêté comme ci-dessus,

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus. Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 03/03/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200388-20260303-2026-03-03-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026

Le Maire,
ALFEO GUIOTTO

Guiotto



La Secrétaire de séance,
JACQUES BALEYDIER

J. Baleyrier